

Rapport de la Municipalité au Conseil communal sur sa gestion pendant l'année **2014**









Réf: 05/2015

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la loi du 28 février 1956 (mise à jour le 1^{er} janvier 2007) sur les Communes, article 93c.
- du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour le 1^{er} juillet 2007) sur la comptabilité des Communes, article 34,
- du règlement du Conseil communal de Cossonay, du 1^{er} juillet 2007, article 90,

La Municipalité a l'honneur de vous soumettre le présent rapport sur sa gestion pendant l'année 2014.

Les comptes, accompagnés de commentaires, font l'objet d'un document séparé (réf. 06/2015).

Au niveau de la législature 2011-2016, l'année 2014 constitue la période allant du 19^{ème} au 30^{ème} mois.

Au 1^{er} juillet 2014, M. Olivier Combes a cédé sa place de Président du Conseil communal à M. Guy de La Harpe.

Au 31 décembre 2014, la composition du Conseil communal, ainsi que celle de ses commissions et délégations étaient les suivantes :

Président : Guy de La Harpe

Premier Vice-Président : Philippe Zufferey

Deuxième Vice-Président : Jacky Cretegny

Scrutateurs: Stéphane Chevalier et Pierre-Alain Philipona

Scrutatrices-suppléantes : Fabienne Chamot et Carmen Pantet

Huissières: Chantal Roulet et Nathalie Martin (huissière

suppléante)

Secrétaire : Laurence Nicod

Commission de gestion: Jacky Cretegny, Laurent Arnold, Antoinette

Reymond, Patrick Bolay et Yves Corday

Commission des finances : Etienne Martin, Olivier Richoz, Marianne

Thormeyer, François Margot et Barbara Zippo

Délégués à l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux (A.I.E.E.) :

Patrick Bolay, Roland Pantet, Philippe Wiesmann, Nicole Schlaeppi, Jean-Pierre Rochat,

Michel-Alain Borgeaud et Sylvie Demont

Délégués au Conseil intercommunal de l'ASICoPe :

Patrick Oppliger et Jean-Daniel Nicole (suppléant)

Délégués à la Commission intercommunale de contrôle de la gestion du Conseil exécutif de l'Entente intercommunale Cossonay-Dizy pour l'exploitation de la nappe phréatique du bois du Sépey :

Jean-Claude Challet et Laurent Arnold

Commission communale de recours en matière d'impôts communaux :

Alexandre Motta, Philippe Blanc, Isabelle Gauthier et Patrick Bolay (suppléant)

Délégué à la Commission des affaires culturelles :

Dominique Rufener

Commission consultative en matière d'architecture et d'urbanisme de la Vieille Ville : Marianne Thormeyer

Commission extraparlementaire chargée d'élaborer et de mettre en œuvre un Agenda 21 communal :

François Golay et Claude Michaud

Après ce préambule relatif au Conseil communal, les membres de la Municipalité ont le plaisir de vous communiquer ci-après l'essentiel de leurs activités durant l'année 2014.

Table des matières

1.	Administration générale	1
2.	Aménagement du territoire et urbanisme	5
3.	Police et sécurité	7
4.	Transports	7
5.	Promotion économique & tourisme	8
6.	Bâtiments	10
7.	Police des constructions	12
8.	Commission d'architecture et d'urbanisme de la Vieille Ville de Cossonay	13
9.	Santé publique	17
10.	Affaires sociales	17
11.	Affaires culturelles	18
12.	Ecoles	21
13.	Enfance	26
14.	Organisation régionale de la protection civile (ORPC)	28
15.	Cultes	29
16.	Routes et chemins	31
17.	Services industriels	33
18.	Eau potable	34
19.	Forêts	38
20.	Parcs et jardins	38
21.	Développement durable - Agenda 21	39
22.	Assainissement - déchets	40
23.	Sports	41
24.	Association intercommunale de la piscine et du camping de la Venoge (AIPCV)	42
25.	Service Défense Incendie et Secours Région Venoge (SDIS)	42
26.	Préavis municipaux 2014	43



Georges Rime, Syndic

Entré à la Municipalité le 1^{er} janvier 1998 Syndic depuis le 1^{er} janvier 2005

1. Administration générale

1.1 Municipalité

La Municipalité a tenu 50 séances régulières, le lundi après-midi ainsi que 2 séances extraordinaires convoquées pour traiter de sujets particuliers. Tout au long de l'année, elle est appelée à se faire représenter lors de diverses manifestations, assemblées, séances d'information, entretiens, visites de chantiers etc.

Municipal (e)	Dicastère
Georges Rime	Administration générale
Syndic	Police et sécurité
	Aménagement du territoire, urbanisme et
	promotion économique
	Transports
	Domaines et agriculture
Nicole Baudet	Bâtiments communaux
Vice-Présidente	Police des constructions
	Affaires sociales
	Santé publique
	Affaires culturelles
Valérie Induni	Ecole
Municipale	Petite enfance
	Culte
	Protection civile
Claude Moinat	Finances
Municipal	Routes et chemins
	Service des eaux et épuration
	Services industriels
Bernard Ebener	Forêts
Municipal	Parcs et jardins
	Protection de l'environnement et
	développement durable
	Informatique
	Assainissement
	Sport
	Défense incendie

ASSOCIATIONS/ORGANISATIONS DIVERSES						
NOM	Représentant de la Commune de Cossonay	Qualité				
AIEE	Claude Moinat	Membre				
Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées	Valérie Induni	Membre				
AIPCV	Bernard Ebener	Membre du COPIL				
Association intercommunale de la piscine et camping de la Venoge	Claude Moinat	Membre				
AJERCO Accueil de jour des enfants de la région	Nicole Baudet	Membre				
de Cossonay	Valérie Induni	Membre du CODIR				
ARASMAC	Nicole Baudet	Membre du CODIR				
Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay	Valérie Induni	Membre				
ARCAM						
Association de la région Cossonay- Aubonne-Morges	Georges Rime	Président du CODIR				
ASICoPe Association Scolaire Intercommunale de	Valérie Induni	Vice-présidente du CODIR				
Cossonay et Penthalaz	Nicole Baudet	Membre				
ASPMAD Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile	Nicole Baudet	Présence aux assemblées				
Cinéma Casino	Georges Rime	Membre du conseil d'admin.				
Commission de gestion OROSP	Valérie Induni	Membre permanente				
EHNV Établissements hospitaliers du Nord vaudois	Nicole Baudet	Présence aux assemblées				
Commence of Franchism	Bernard Ebener	Président du comité				
Groupement Forestier	Claude Moinat	Membre				
Intercommunale Dizy-Cossonay	Claude Moinat	Membre				
MBC Morges-Bière-Cossonay	Georges Rime	Membre du conseil d'admin.				
ORPC Protection civile district de Morges	Valérie Induni	Membre				
Assoc. le Relais	Nicole Baudet	Membre du CODIR				
RNB Réseau Nord Broye	Nicole Baudet	Présence aux assemblées				
SDIS	Bernard Ebener	Membre du CODIR				
Service Défense Incendie et Secours	Claude Moinat	Membre				
TCS Touring Club Suisse	Georges Rime	Membre du conseil d'admin.				
GRO	GROUPES DE TRAVAIL					
AJERCO Accueil de Jour des enfants pour la région de Cossonay	Valérie Induni	Membre				
Réorganisation scolaire	Valérie Induni	Membre				
Eglise catholique de La Sarraz	Valérie Induni	Membre				

Le 24 mai 2014, la Municipalité a participé à la $105^{\text{ème}}$ assemblée générale de l'Union des Communes Vaudoises (UCV) qui s'est déroulée à Montreux.

1.2 Administration générale

Secrétaire municipal: Christian Pouly

Secrétaires municipales adjointes : Sophie Piccand et Fanny Chenuz

Le Secrétariat municipal traite notamment :

- la gestion du courrier entrant, la transmission vers les différents services, le traitement des réponses et des courriers municipaux ainsi que l'archivage,
- la retranscription des décisions de la Municipalité dans les procès-verbaux et le suivi desdites décisions,
- les convocations et la tenue de procès-verbaux des séances des diverses associations, ententes intercommunales ou associations régionales,
- la collaboration avec le bureau du Conseil communal,
- la préparation des préavis municipaux et le suivi de l'application des décisions du Conseil,
- les opérations préliminaires lors des votations fédérales et cantonales,
- la communication vers l'extérieur et la gestion du site Internet,
- le soutien administratif et juridique à la Municipalité en collaboration avec les autres services communaux,
- le service à la population dont, l'accueil téléphonique, les prestations du contrôle de l'habitant et bureau des étrangers et celles du greffe municipal,
- etc

Il s'agit d'une liste non exhaustive, l'administration étant chargée de nombreuses tâches annexes.

1.3 Ressources humaines

Les différents services communaux comptent à fin décembre 2014, 28 personnes dont 16 collaborateurs à plein temps, 8 collaborateurs à temps partiel et 4 apprentis. Les postes sont répartis comme suit :

Administration générale	Secrétariat municipal	2.7 ETP + 1 apprenti
	Office de la population	0.65 ETP
	Gardes municipales	0.8 ETP
Service des finances	Bourse communale	1.5 ETP + 1 apprenti
Service technique		3 ETP
intercommunal		
Service des travaux et voirie		9 ETP + 1 apprenti
Service des bâtiments		4 ETP + 1 apprenti
Service culturel		0.65 ETP

Une vingtaine d'auxiliaires sont également engagés à l'heure tout au long de l'année et sont répartis dans différents secteurs tels que les bâtiments communaux (nettoyages), secteur des travaux (arrosage des fleurs, surveillance du Centre de tri des déchets, *etc.*), le Centre de loisirs et d'animation de Cossonay (CLAC - animateurs, éducateurs), la bibliothèque communale (bibliothécaires) et le Temple (concierge).

Des changements importants ont eu lieu en 2014 au sein du personnel communal. En effet, après 31 ans de bons et loyaux services, M. Christian Pouly a fait valoir son droit à la retraite anticipée au poste de secrétaire municipal. La Municipalité a eu l'occasion de le remercier dignement pour l'ensemble de son activité lors d'une journée festive organisée à son intention en décembre 2014. Mme Tania Zito, professionnellement active dans le milieu communal depuis 12 ans et titulaire d'un diplôme de cadre en administration publique acquis en août 2013, a été engagée pour assurer sa succession et est entrée en fonction le 1^{er} octobre 2014.

Le poste de secrétaire municipale adjointe est occupé par Mme Fanny Chenuz et, depuis le 1^{er} août 2014, par Mme Sophie Piccand, de formation universitaire en lettres et titulaire d'un master en administration publique (IDHEAP). Mme Piccand a remplacé Mme Gabrielle Tendon, qui a elle-même repris le poste de collaboratrice au sein du greffe municipal le 1^{er} août 2014. Mme Nathalie Martin, collaboratrice au greffe, a terminé l'année 2014 en formation à l'Office de la population, auprès de Mme Chantal Roulet, préposée à l'Office de la population. Mme Roulet a fait valoir son droit à la retraite pour le début de l'année 2015 après 15 ans d'activités. Mme Martin assurera officiellement sa succession depuis l'année 2015.

M. Charles Morand, employé au secteur des travaux et voirie depuis 6 ans a fait valoir son droit à la retraite pour le 30 avril 2014. Son poste n'a pas été remplacé.

1.4 Entreprise formatrice

La commune de Cossonay est une entreprise formatrice d'apprentis. Le secrétariat municipal et la bourse communale ont participé à la formation d'apprentis en 2014, il s'agit de :

- <u>Sylvain Chuard</u>: apprenti de 3^e année, apprentissage d'employé de commerce, en voie élargie. M. Chuard a terminé son apprentissage en août 2014 et a obtenu avec succès son certificat fédéral de capacités.
- <u>Paola Ciaramella</u>: apprentie de 3^e année, apprentissage d'employée de commerce, en voie élargie.
- <u>Mélisande Schaer</u>: apprentie de 1^{ère} année, apprentissage d'employée de commerce, en voie élargie.
- <u>Louis Chaubert</u>: apprenti de 3^e année, apprentissage d'agent d'exploitation, en orientation travaux et voirie.
- <u>Alexis Devantay</u>: apprenti de 2^e année, apprentissage d'agent d'exploitation, en orientation travaux et voirie.

1.5 Office communal de la population

La population résidente au 31 décembre 2014 était de 3634 habitants, soit une augmentation de 57 personnes par rapport à l'année précédente. Ce chiffre est celui donné par notre office, il comprend tous les étrangers, quel que soit leur permis d'établissement. Le SCRIS (Service cantonal de recherche et d'information statistiques) donne quant à lui le chiffre de 3608 habitants, étant donné qu'il ne prend pas en compte certaines catégories de permis d'étrangers.

Le « bureau des étrangers » fait partie de l'attribution de cet Office. Ainsi, 252 obtentions ou renouvellements de permis ont été enregistrés en 2014. La population étrangère de Cossonay compte 842 personnes, soit le 23.17 % de la population de la Commune.

L'Office a également procédé à 163 formules de demandes de cartes d'identité.

Les travaux liés au secteur des naturalisations sont également confiés à l'Office de la population.



1.6 Projet de fusion

En fin d'année 2013, les Municipalités de Cossonay, Dizy et La Chaux ont confirmé leur volonté de s'engager envers un processus de fusion. Un préavis d'intention a ensuite été soumis aux Conseils communal et généraux qui se sont prononcés favorablement le 8 avril 2014 pour les Communes de Dizy et La Chaux et le 12 mai 2014 pour la Commune de Cossonay. Différents groupes de travail ont été constitués et ont œuvré durant l'ensemble de l'année 2014. Pour Cossonay, ces groupes ont été répartis comme suit :

Comité de pilotage	Georges Rime
	Valérie Induni
Groupe 1 – finances et règlements	Georges Rime, Valérie Induni et Claude
	Moinat
Groupe 2 – services industriels, routes et	Nicole Baudet, Claude Moinat et Bernard
bâtiments	Ebener
Groupe 3 – administration	Georges Rime, Nicole Baudet et Valérie
	Induni

Un agenda ambitieux avait été proposé aux Conseils et a été revu dans le courant de l'année 2014 pour permettre aux Municipalités de terminer leurs travaux d'analyse du projet. Ce n'est pas moins de 247 séances et un travail assidu, réalisés par les Municipalités, les boursiers, les secrétaires municipaux et autres partenaires du canton, qui ont conduit à la réalisation d'une convention de fusion. Celle-ci sera soumise au vote des Conseils des 3 communes en date du 23 mars 2015. En outre, 4 séances d'information au public ont été organisées entre septembre et décembre 2014.

2. Aménagement du territoire et urbanisme

2.1 PGA/RPGA et PPA du village d'Allens

Le préavis municipal relatif à ces objets a été adopté par le Conseil communal le 28 octobre 2013.

La Cheffe du Département du territoire et de l'environnement a approuvé le PGA/RPGA en date du 13 mars 2014. Il est entré en force le 16 mai 2014. Toutefois, le règlement de la Vieille Ville n'a pas été légalisé par le Département qui a requis que cette zone soit traitée

sous forme d'un PPA spécifique, lequel a été transmis pour examen préalable au Canton en date du 15 octobre 2014.

2.2 PPA de Riondmorcel

Le dossier relatif au PPA de Riondmorcel a été envoyé une première fois pour examen préalable par le Canton le 23 mai 2014. La proximité d'un gazoduc a considérablement ralenti le projet et nécessité un second envoi dudit dossier le 31 octobre 2014 pour répondre aux exigences formulées par le Canton et la Confédération.

2.3 PPA de Grand Verney 2

Ce PPA est entré en vigueur le 4 juin 2013.

2.4 PPA de Vigny

Ce PPA situé sur la Commune de La Chaux a été adopté par l'Etat de Vaud. Son entrée en vigueur est effective depuis le 25 mars 2014. Selon le préavis n° 11/2013, un échange de terrain doit être réalisé pour permettre la création d'une zone réservée à la pratique du motocross et du vélo bicross. A fin 2014, le dossier était encore à l'étude auprès de la commission foncière et rurale du Canton de Vaud, chargée de préaviser les requêtes relatives aux échanges de terrains.

2.5 PPA Vieille ville

Comme indiqué sous le point 2.1, un PPA a été préparé pour répondre aux exigences cantonales. Le projet a été soumis pour examen préalable au Canton au mois d'octobre 2014.

2.6 PPA Chien-Bœufs Nord

Ce PPA a été transmis au Canton pour examen préalable en date du 10 décembre 2014.

2.7 PQ Route de Morges Nord

Ce PPA a été transmis au Canton pour examen préalable en date du 5 novembre 2014.

2.8 PQ Chien-Bœufs Sud

Ce PPA a été soumis au Canton pour examen préalable le 14 novembre 2014.

Dans le courant de l'année 2013, la Municipalité a décidé de mandater un bureau d'ingénieurs pour réaliser une analyse du trafic routier. Ce document a été réceptionné courant 2014 et permet à la Municipalité de mesurer les impacts des projets de constructions à venir en tenant compte de la population et trafic complémentaires induits. Chaque plan partiel d'affectation ou plan de quartier a pu ou pourra bénéficier de cette étude lors de l'envoi au Canton pour examen préalable.

3. Police et sécurité

3.1 <u>Déprédations</u>

En fin d'année 2014, les bâtiments communaux, en particulier le PAM 2 et 4 ainsi que la nouvelle salle polyvalente, ont été l'objet d'incivilités. La Municipalité a déposé plusieurs plaintes et la Gendarmerie poursuivra ses investigations en 2015.

3.2 Marché

Pour répondre au besoin d'organisation et assurer une meilleure gestion du stationnement, un règlement concernant le marché de Cossonay a été élaboré et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014. L'emplacement du marché est depuis situé sur la rue des Laurelles au lieu de la place de la Vy Neuve, ce qui permet de réduire au minimum les places de stationnement rendues inaccessibles par l'installation des stands. Seules les trois places devant la Poste sont occupées le vendredi matin et rendues disponibles pour le stationnement dès 13h30 le même jour.

Nos gardes municipales continuent à œuvrer pour que le marché s'installe dans les meilleures conditions chaque vendredi et que les commerçants puissent accueillir les clients en temps et en heure. Le marché rencontre un grand succès et la Municipalité est régulièrement sollicitée par différents commerçants ou organismes qui souhaitent proposer leurs services ou produits, de manière ponctuelle ou permanente.

4. Transports

4.1 Funiculaire de la Ville à la Gare de Cossonay

Le 10 juin 2014, le nouveau funiculaire de Cossonay a été mis en fonction. La période d'essai réalisée du 19 au 23 mai 2014 ayant répondu aux exigences de l'Office fédéral des transports, une nouvelle concession d'exploitation du funiculaire a été octroyée pour une période de 25 ans, soit du 6 juin 2014 au 30 juin 2039 en faveur de la société de Transports de la région Morges-Bière-Cossonay SA (MBC SA). L'inauguration publique a eu lieu le 21 juin 2014.

En 2014, ce n'est pas moins de 231'631 voyageurs qui ont transité entre Cossonay et la Gare CFF ou inversement, que ce soit par le service de bus mis en place durant la période d'arrêt du funiculaire ou au moyen du nouveau funiculaire.

4.2 Gare de Cossonay

Le « feuilleton » lié à la dénomination de la gare CFF s'est terminé en 2014. C'est ainsi que le Conseil fédéral s'est prononcé le 14 mars 2014 en faveur du nom de « Cossonay-Penthalaz » et a donc débouté le recours de la Commune de Penthalaz qui préconisait le nom de « Penthalaz » ou à défaut de « Penthalaz-Cossonay ». Les plaques portant le nom de « Cossonay-Penthalaz » ont été installées au moment du changement d'horaire.

4.3 Cartes journalières CFF

Ce service à la population est toujours fort apprécié, tant par les habitants de Cossonay, que par ceux des communes de Cottens, Cuarnens, Dizy, Gollion, Grancy, La Chaux, Senarclens et Vullierens qui cofinancent l'achat des abonnements annuels.

La Commune dispose toujours de 4 cartes par jour. 1'226 cartes ont été vendues sur un total de 1'460 cartes. Un déficit de CHF 2'210.-- a été enregistré; celui-ci est reparti entre toutes les communes partenaires. La part de la Commune de Cossonay a représenté une somme de CHF 1'092.45. Cette prestation vise avant tout à inciter la population à utiliser les transports publics.

4.4 Bus Chevilly - Cossonay-Gare

L'exploitation de cette ligne de bus, financée par les communes concernées, soit Chevilly, Dizy, Cossonay et Gollion, s'est poursuivie en 2014.

Les statistiques réalisées par la SAPJV démontrent que les deux courses qui fonctionnent en début d'après-midi ne rencontrent pas le succès escompté. Sa pérennité devra être réexaminée courant 2015.

La concession a été octroyée par la Confédération à la SAPJV pour une durée de 5 ans, soit dès le 1^{er} janvier 2014 et jusqu'au 8 décembre 2018.

4.5 Mobility

Une voiture Mobility a été mise à disposition toute l'année, à l'avenue du Funiculaire.

Pour la seconde fois, la société Mobility enregistre un déficit dans le cadre de l'exploitation de ce véhicule. Compte tenu de la garantie sur le chiffre d'affaires accordée à Mobility, ce déficit qui se monte à CHF 2'310.-- pour 2014 est à la charge de la Commune de Cossonay.

Il n'a malheureusement pas été possible d'identifier les raisons de la baisse d'utilisation amorcée en août 2013 et qui s'est poursuivie durant l'année 2014, la société Mobility argumentant qu'elle n'a pas la possibilité de mesurer les attitudes d'utilisation de ses clients.

4.6 Gare routière

Par le préavis n° 09/2014, la Municipalité a proposé à son Conseil communal la réalisation d'une gare routière pour répondre au besoin de circulation des bus de ligne et bus scolaires. En raison des conditions météorologiques de fin d'année et de la disponibilité des matériaux nécessaires à la réalisation du revêtement bitumineux, les travaux ne seront finalisés qu'au printemps 2015.

5. Promotion économique & tourisme

La promotion économique de Cossonay et la défense de ses intérêts sur le plan régional sont toujours assurées par l'Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM) dont les bureaux sont situés au 2^{ème} étage de notre bâtiment administratif. M. Georges Rime, Syndic, assure la présidence de cette association.

La mise en vigueur de notre nouveau PGA/RPGA permettra l'arrivée de nouvelles entreprises en zone artisanale de Derrière-le-Bourg dans les années à venir.

Une nouvelle association touristique régionale a vu le jour le 15 mai 2014 à Aubonne où s'est déroulée son assemblée constitutive. La nouvelle organisation porte le nom de **Morges Région Tourisme**. Les deux anciennes associations, « Morges Région Tourisme » (ancienne organisation du même nom que la nouvelle) et « Venoge milieu du monde », ont été dissoutes.



Nicole Baudet, Vice-Présidente



Entrée à la Municipalité le 1^{er} janvier 2005

6. Bâtiments

Pour mémoire, nous vous rappelons que notre commune possède 24 bâtiments. Nous en dressons ci-après une liste :

- <u>4 bâtiments administratifs</u> où sont logés les Services ainsi que des activités liées à l'administration communale : Bâtiment administratif, Maison de Ville, dépôt du secteur des travaux, poste de gendarmerie.
- <u>5 bâtiments scolaires</u>: PAM 1, PAM 2, PAM 3 (restaurant, Aula, salles de gym, réfectoire militaire, abris PC, ludothèque), Salle polyvalente (salles de gym, salle de rythmique, mur de grimpe, réfectoire) et Collège des Chavannes. Quant au PAM 4, il est propriété de l'ASICoPe.
- 7 bâtiments d'habitation: rue Neuve 5, 7, 9 et 11, place de la Tannaz 4, rue de la Placette 13 (Petit Collège) et chemin des Prés-du-Dimanche 4, ce qui représente 22 logements auxquels il faut additionner 3 appartements situés dans les bâtiments scolaires.
- <u>6 bâtiments destinés aux activités de loisirs et des sociétés locales</u>: l'Espace Alfred Landry, le bâtiment de la zone sportive « En marche », le Squat, le chalet-refuge du Jura Club, la cabane des Bûcherons et enfin les Portakabins dans lesquels le Centre de loisirs et d'animation de Cossonay (CLAC) a pris ses quartiers.
- 1 Hôtel : Hôtel Le Funi.
- <u>1 Eglise</u>: le Temple ou Eglise St-Pierre et St-Paul.
- <u>2 parkings couverts</u>: Parking « Les Chavannes » en copropriété avec les Retraites Populaires et le parking de la salle polyvalente. Ces 2 parkings sont gérés par la société PMS SA.

6.1 Bâtiments communaux

En plus de leur gestion administrative et de leur entretien courant, nous avons réalisé les travaux suivants :

- <u>Maison de ville</u>: changement des fenêtres à la bibliothèque et autres locaux pour améliorer la thermographie du bâtiment. Réfection de l'ancien local « vannerie », celui-ci sera utilisé comme local d'appoint par les guides du patrimoine. Achat de 2 ordinateurs PC avec claviers, souris et douchettes pour la bibliothèque.
- Eglise: en accord avec la paroisse de Cossonay, installation d'un espace enfants et d'un espace convivial. Remplacement de la machine à sonner la cloche et du moteur de balancement de la cloche n° 2.
- <u>Poids public de la Tannaz</u>: démolition de la petite maison du poids public et création de places de parc.

6.2 Bâtiments scolaires

• Salle polyvalente

En ce qui concerne la salle polyvalente, le délai de construction du bâtiment a été tenu. L'ouverture officielle a eu lieu le 10 octobre 2014 pour le 50^e anniversaire de l'Expo. Comme prévu et avec satisfaction, les écoles et les sociétés locales ont pu disposer des 2 salles de gym après les vacances d'automne.

Le réfectoire est loué par l'ASICoPe 4 jours par semaine, à midi, pour les piques-niques des élèves. Il est également très sollicité en soirée ou en fin de semaine pour des assemblées ou des repas par des sociétés ou des privés.

La salle de rythmique est utilisée également par les écoles et par des sociétés.

Les places de parc du parking souterrain seront en location dès 2015 : 20 abonnements pour les habitants de Cossonay au prix de CHF 115.-- et 10 places « enseignants » la journée à CHF 600.--/an.

En raison des conditions météorologiques, les aménagements extérieurs n'ont malheureusement pas pu être terminés.

Le locataire de l'appartement a emménagé pendant les vacances d'automne et est très satisfait par son nouveau logement.

• PAM 1

Sondages d'étanchéité et assainissement partiel de la toiture suite à plusieurs dégâts d'eau.

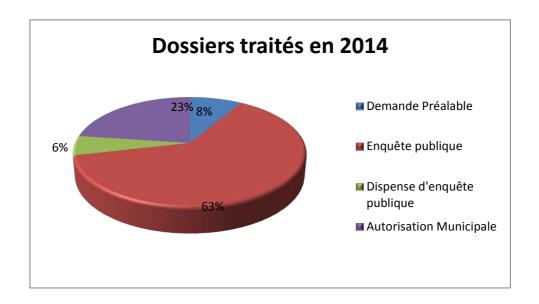
PAM 3

Changement des luminaires et ampoules en LED dans les salles de gym.

7. Police des constructions

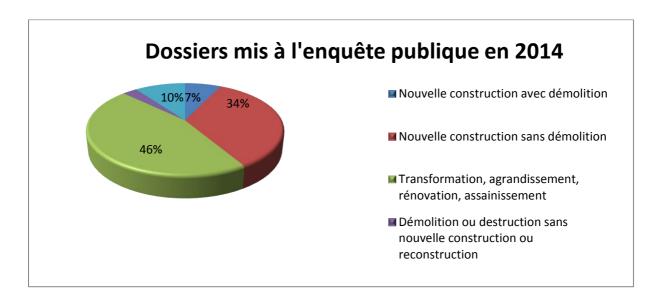
Lors de chaque séance hebdomadaire, la Municipalité examine de nombreux dossiers préparés par le Service technique communal, dont en particulier :

- 6 demandes préalables n'ayant pas eu de suite ;
- 44 demandes pour l'ouverture d'une enquête publique ;
- 4 demandes de dispense d'enquête ;
- 16 demandes d'autorisation municipale (travaux de minime importance).



Les types de travaux relatifs à ces demandes sont les suivants :

- 5 nouvelles constructions avec démolition;
- 24 nouvelles constructions sans démolition;
- 32 transformations, agrandissements, rénovations, assainissements;
- 2 démolition ou destruction sans nouvelle construction ou reconstruction;
- 7 travaux de génie civil.



Au cours de l'année, 37 contrôles techniques sur les chantiers ont été réalisés et la commission de salubrité a exécuté 19 visites permettant la délivrance de permis d'habiter et de permis d'utiliser.

Au cours de l'année 2014, le nombre de communes qui ont signé une convention proposée par la Municipalité de Cossonay au sujet de la prise en charge de leurs dossiers de police des constructions par notre Service technique a considérablement augmenté. A fin 2014, elles sont au nombre de 11.

8. <u>Commission d'architecture et d'urbanisme de la Vieille Ville de Cossonay</u>

Cette commission est formée de 9 membres ; elle est présidée par Mme Nicole Baudet, Municipale. Le Service technique en assure toute la logistique. Au cours de l'année 2014, elle s'est réunie à 8 reprises. La consultation des pages qui se trouvent ci-après vous donnera toutes les informations utiles concernant les activités de cette commission.

Font partie de cette commission :

- Mme Marianne Thormeyer, conseillère communale
- M. André Besançon, membre de l'Association de la Vieille Ville
- M. Daniel Aubert, guide du patrimoine
- M. Raymond Morel, spécialiste de l'immobilier
- M. Laurent Ollivier, spécialiste de l'urbanisme
- Me Raymond Ramoni, spécialiste du domaine juridique
- M. Charles Matile, spécialiste de la conservation du patrimoine

COMMISSION D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME DE LA VIEILLE VILLE RETROSPECTIVE 2014

Séance	e / date	Propriété	N° parcelle	Objet	Divers
1 ^{ère} séance	23 janvier	PPA Vieille Ville		Revue de tous les dossiers examinés au cours de l'année 2013. Présentation par Mme Fantoli et M. Ollivier du bureau URBAPLAN, d'un projet de référence (Vieille Ville de Lucens).	
2 ^{ème} séance	6 février	PPA Vieille Ville		Présentation de l'inventaire fédéral ISOS par Mme Francine Bujard, conservatrice. Visite du secteur Grand'Rue – Chemin des Terreaux et discussion sur la proposition de ce secteur.	
3 ^{ème} séance	20 février	KONECKNY Martin PPA Vieille Ville	1309	Transformation d'une maison d'habitation Etude du secteur 3 par Mme Fantoli : Propriété Mermoud, parcelle 161. Projet de parking enterré, propriété de la société immobilière du Château, parcelle 69.	Refus des capteurs solaires sur toiture plate, mais acceptation sur pan Sud. Refus des volets sur rail métal.
		PPA Vieille Ville		Analyse et définition des différents types d'espaces extérieurs. Possibilités de parcage dans ces espaces.	
4 ème séance	20 mars	DESPLAND Jaqueline	434	Construction de 3 immeubles locatifs avec parking souterrain.	Acceptation de 10 logements par bâtiment. Modification des bâtiments A-B à l'intérieur de la bande d'implantation. Ne pas mélanger lucarnes et Velux sur le même pan de toiture.

	FLEURY Armand et Madeleine	8	Information relative aux travaux intérieurs (cuisine, peinture, remplacement chauffage et changement des fenêtres).	
5 ^{ème} séance 27 mars	KONECKNY Martin	1309	Présentation du projet par l'architecte M. Villaverde du bureau Felhmann.	Modification de la toiture plate à l'extrémité Ouest du bâtiment, acceptation d'une toiture avec une légère pente. Modification de la cheminée. Convocation de M. Gétaz relatif à la limite forestière.
	MOTTA Alexandre	139	Transformation du bâtiment pour la création d'un restaurant et d'appartements	Information des décisions municipales relatives au restaurant et à l'accès sur le domaine public. Modification des lucarnes coté Grand'Rue. Réduction des Velux des combles.
6 ^{ème} séance 10 avril			Annulée	
7 ^{ème} séance 1 ^{er} mai			Annulée	
	PPA Vieille Ville		Présentation du PPA avant envoi pour l'accord préalable au Canton.	
8 ^{ème} séance 22 mai	WASTIEL Claude	74	Installation d'un avant-toit vitré protégeant l'entrée de l'habitation.	La commission souhaite que la structure prévue soit allégée et sans appui au sol pour ne pas dénaturer la façade classée.
9 ^{ème} séance 12 juin			Annulée	
10 ^{ème} séance 28 août	DESPLAND Jaqueline	434	Construction de 2 immeubles de logements, démolition du bâtiment ECA 353.	Décision sur les couvert de type Cover-Car. Refus de la

	NOVELLO Jean-Jacques et Murielle	136	Surélévation de la toiture et aménagement des combles.	commission relatif aux couverts. Acceptation de la commission pour la surélévation de la toiture. M. Ollivier propose de soumettre un nouvel article pour le PPA.
11 ^{ème} séance 9 octobre			Annulée	
12 ^{ème} séance 13 novembre	PPA Vieille Ville		Présentation du PPA avant envoi pour l'examen préalable au Canton.	
12 ^{ème} séance 11 décembre			Annulée	

- 13 séances dont 5 annulées

- 7 dossiers traités

Cossonay, le 17 janvier 2015

9. Santé publique

Suite à la demande de Caritas Vaud, la Municipalité a accueilli très favorablement le projet d'épicerie mobile à Cossonay. L'épicerie mobile est présente dans notre localité le lundi matin de 9h à 12h au parking du Pré aux Moines. Le principe de l'épicerie Caritas consiste à venir en aide aux personnes qui ne disposent que d'un revenu minimal, une aide concrète pour les personnes et familles en situation de pauvreté. Ces magasins sont organisés comme n'importe quelle épicerie, mais les prix pratiqués sont de 30 à 50% meilleur marché. Néanmoins, seules les personnes au bénéfice d'une carte « Épicerie » y ont accès.

Mme Nicole Baudet a assisté aux Assemblées générales des Etablissements Hospitaliers du Nord Vaudois (EHNV), de l'Association du Nord vaudois pour l'aide et les soins à domicile (ASPMAD) et du Réseau de soins de la Broye et du Nord Vaudois (RNB). Concernant les soins à domicile, rappelons qu'un Centre médico-social est présent à Cossonay. Ses locaux sont situés à la rue des Laurelles.

Les EHNV ont informé la Municipalité de leur désir d'ouvrir une permanence médicale en 2016 comprenant 1 ou 2 médecin(s) généraliste(s) et 1 assistant. Cette permanence serait ouverte du lundi au vendredi jusqu'à 20h.

10. Affaires sociales

10.1 Action sociale

Mme Nicole Baudet fait partie du comité directeur de l'Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC) qui compte sept membres. Ce comité siège une fois par mois et traite les différentes affaires liées aux activités de l'ARASMAC, allant du Revenu d'insertion aux Agences d'assurances sociales (AAS), des services sociaux privés spécialisés consultés dans le cadre du Centre social régional (CSR), aux relations avec les partenaires et aux Services sociaux. Il supervise également l'aspect administratif de cette association ainsi que la gestion de son personnel.

Les missions de l'ARASMAC sont de veiller à ce que la population d'une région concernée par les prestations sociales puisse s'en saisir à travers les CSR en toute égalité de traitement, veiller à la coordination de l'action sociale orientée vers des objectifs répondant à des besoins définis sur les plans légal et politique, assurer la reconnaissance des effets de l'action sociale sur le développement d'une région et prévenir l'évolution des besoins sociaux par l'étude de leurs enjeux socio-économiques et l'implantation de programmes de prévoyance sociale.

10.2 Fondation « Le Relais »

La Fondation « Le Relais », basée à Morges, est une organisation de protection sociale pour adultes et jeunes adultes en difficulté. Mme Nicole Baudet est membre de son comité de direction qui s'est réuni à quatre reprises en 2014.

10.3 Jeunesse – Le CLAC

Le Centre de loisirs et d'animation de Cossonay (CLAC) est un lieu destiné à la jeunesse où des travailleurs sociaux font de l'animation socio-culturelle.

L'accueil libre est le principal outil utilisé au centre. Le jeune est libre de venir et partir quand il le souhaite. Le temps n'étant pas limité, il peut rester 10 minutes, une heure, trois heures (contrairement aux activités sur inscription, comme les mercredis aérés).

Le jeune n'a pas besoin de s'inscrire ni d'annoncer sa présence préalablement. Sa participation est gratuite. L'objectif est ainsi de proposer un endroit permettant aux jeunes de souffler, un lieu où l'on peut échanger, expérimenter, découvrir sans forcément aboutir. Il n'y a donc pas d'activités spécifiques organisées. Les jeunes peuvent disposer de l'équipement existant: babyfoot, ping-pong, WiFi et film sur grand écran, jeux de société, bandes dessinées, cuisine, etc. Ils peuvent aussi venir simplement pour discuter, boire un sirop, profiter d'un endroit couvert et chauffé.

Durant cette année, l'accueil libre a bien fonctionné, avec un total de 650 heures réparties sur 138 ouvertures, soit 17 heures d'ouverture hebdomadaire réparties sur 38 semaines. On constate qu'il y a une moyenne annuelle de fréquentation d'environ 12 jeunes par accueil pour un total de 1555 passages. La fréquentation masculine représente presque le double de la fréquentation féminine.

Parallèlement à l'accueil libre, tout au long de l'année des sorties ou activités particulières ont été proposées : Halloween, coupe du monde de la FIFA sur grand écran, grillades, soirée à thème, etc.

Une participation à la vie communale en collaborant avec le théâtre du PAM (sorties au théâtre à prix réduit) avec la bibliothèque (mise à disposition d'une collection de BD) avec le journal de Cossonay (parution d'un article dans le tout-ménage) avec le cinéma, avec le passeport vacances ont permis de nombreuses activités et idées de projet.

Des liens se sont créés au fil du temps entre les animateurs et les jeunes dans le cadre des discussions et activités qui sont proposées au sein du CLAC. Un réel besoin de soutien et d'accompagnement, allant des démarches administratives à des questions plus personnelles, est constaté par l'équipe des animateurs.

10.4 Seniors, Coss'Aînés

• Accueil des nouveaux retraités

Les activités de Coss-Aînés se poursuivent. Après la mise en place des tables d'hôtes, de la table bistrot et des groupes de balade, des repas intergénérationnels seront bientôt organisés.

11. Affaires culturelles

11.1 Théâtre du Pré aux Moines

• Saison théâtrale 2013–2014

Le Théâtre du Pré aux Moines est désormais une institution bien connue dans la région et dans tout le canton. Nous devons cette renommée à l'excellent travail effectué par MM. Philippe Leaderman et Jean-François Guex co-directeur de notre théâtre. Cette saison a été lumineuse et nous a fait découvrir des spectacles qui nous ont fait vibrer. Les choix du

programmateur Philippe Leaderman, nous ont permis de rencontrer de grands noms du spectacle qui nous ont fait l'honneur de venir écrire un pan de l'histoire du Pré aux Moines. Ce sont autant de créations, de coups de cœur, que d'artistes confirmés que le nombreux et fidèle public a pu découvrir et apprécier.



Durant la saison 2013-2014, plusieurs spectacles divers et variés ont été présentés à l'aula du Pré aux Moines pour un total de 28 représentations.

Globalement, 7'122 spectateurs payants ont assisté à ces différents spectacles, ce qui représente une moyenne de 264 personnes par soir.

Selon MM. Leadermann et Guex, qui concoctent chaque année un magnifique programme, cette fréquentation régulière de notre théâtre est due à la confiance, celle dont le Conseil communal et le public leur accordent, ainsi que celle des artistes leur témoignent en retour.

11.2 Exploration du monde

Les conférences d'Exploration du monde, soutenues par le Pour-cent culturel Migros et présentées au Théâtre du Pré aux Moines, affichent régulièrement complet. Présentées des mercredis entre les mois d'octobre à mars, l'après-midi et en soirée, les conférences de la saison 2013-2014 ont été très appréciées.

11.3 Cinéma Casino SA

M. Philippe Leaderman a rejoint le conseil d'administration du cinéma Casino. D'entente avec M. Pascal Mieville, ils ont décidé de travailler en synergies. En 2014 un ciné - concert, « Pat a Mat » film d'animation accompagné en direct par un ensemble baroque a été présenté.

Le cinéma de Cossonay et l'association des Amis du Cinéma de Cossonay ont réitéré pour la 2^e année l'action nommée « Ciné-Seniors ». La commune de Cossonay a acquis 4 abonnements dans le cadre de cette action et les a mis à disposition de ses seniors ayant atteint l'âge de la retraite.

11.4 Sociétés locales

La Municipalité soutient les activités des sociétés locales qui œuvrent dans les domaines de la musique, du théâtre, de la danse, etc. Elle leur accorde ponctuellement des subsides en fonction des spectacles qu'elles présentent et met gratuitement à leur disposition les locaux dont elles ont besoin.

11.5 Bibliothèque

Sous l'égide de l'équipe dynamique et souriante de la bibliothèque, l'année 2014 a été une année de changements. L'ordinateur a été remplacé et le catalogue de la bibliothèque a pu être mis en ligne pour le plus grand plaisir des lecteurs.

Une hausse de 20% des prêts de livres est à constater, soit environ 3'000 prêts de plus que durant l'année 2013. La bibliothèque est mieux connue du public, familles ou adultes viennent régulièrement s'y inscrire.

Un nouveau logiciel de gestion de bibliothèque (NetBiblio) a été installé. Avec ce logiciel est incluse la mise en ligne du catalogue, l'adresse est la suivante : www.bibliocoss.ch ou depuis le site internet www.cossonay.ch/biblio. Les abonnés ont la possibilité de faire des recherches dans le catalogue, réserver des documents en prêt, consulter la liste de leurs prêts et de les prolonger si souhaité, faire des propositions d'achat.

Bibliomedia a offert jusqu'à fin 2015, à titre d'essai, aux bibliothèques suisses, la possibilité de se lancer dans le prêt de livres numériques, e-books. Pour Cossonay 19 personnes sont déjà inscrites.

-	Nombre de livres dans le catalogue au 31.12.2014 :	9'971
-	Nouveaux abonnements depuis le 01.01.2014 :	71
Soit:		
-	abonnements adultes et AVS:	29
-	abonnements enfants:	29
-	abonnements famille :	13

Durant l'année 2014, plusieurs animations ont été mises en place comme le samedi des bibliothèques, des séances de lecture ou encore la nuit du conte.



Valérie Induni, Municipale

Entrée à la Municipalité le 1^{er} juillet 2006

12. Ecoles

12.1 Etablissements scolaires

En octobre 2014, l'établissement scolaire primaire comptait 1'283 élèves et l'établissement secondaire 492, soit un total de 1'775 élèves. Ce chiffre représente une augmentation de 21 élèves par rapport à 2013. En ce qui concerne Cossonay, nous avons 498 élèves cette année contre 508 l'an passé, donc une diminution de 10 élèves. En juillet 2014, 162 élèves ont terminé leur scolarité, 60 en VSB, 64 en VSG et 38 en VSO.



Pour rappel, l'entrée en vigueur de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) et du concordat Harmos a entraîné plusieurs changements majeurs : l'obligation de fréquenter le cycle initial (ex. école enfantine), la primarisation de l'ancien cycle de transition et le passage de trois voies secondaires à deux voies (VP, voie prégymnasiale et VG, voie générale). Durant l'année scolaire 2014-2015, les degrés 9 et 10 Harmos sont intégrés dans ce nouveau système. Dès la prochaine rentrée scolaire, toutes les classes secondaires seront réparties entre VP et VG.

12.2 <u>ASICoPe – Association scolaire intercommunale de Cossonay et Penthalaz</u>

12.2.1 Conseil intercommunal

Le conseil intercommunal a siégé deux fois. Deux préavis lui ont été soumis (comptes 2013 et budget 2015).

12.2.2 Comité directeur

Le comité directeur n'a pas subi de changement dans sa composition. Il s'est réuni à 21 reprises en 2013. Tout au long de l'année, il a traité des nombreux sujets habituels, tels que les transports, les constructions, les contrôles médicaux et dentaires, les devoirs surveillés, l'accueil de midi ou encore les relations avec les communes. Les chapitres suivants donnent des informations complémentaires sur les objets importants de l'année.

12.2.3 Constructions

Membres du dicastère construction : Mme Ingrid Rossel, Syndique de Vufflens-la-Ville, M. Frédéric Rossi, Municipal à Gollion et Mme Valérie Induni.

L'étude du projet de construction des Chavannes s'est poursuivie tout au long de l'année 2014 avec le bureau d'architecture Ruffieux Chehab, ainsi qu'avec l'architecte-conseil de l'ASICoPe, M. Nicolas Joye. Quelques problèmes géologiques ont été découverts au niveau du terrain des Chavannes, des sondages ayant démontré qu'il y avait passablement d'eau souterraine. Le projet a donc été modifié techniquement pour résoudre ce problème. Une étude pédologique a en outre été exigée par le Canton (étude sur la gestion des terres). A la fin 2014, l'étude du projet était presque complètement terminée. Il reste encore à étudier de manière plus fine les aménagements extérieurs et en particulier le parking et la zone d'arrêt pour les bus scolaires. L'étude a permis de déterminer les coûts du projet pour ses différentes parties (groupe scolaire, UAPE-garderie-ludothèque, locaux pour la Fondation de Vernand, piscine), avec 80% de soumissions rentrées et 20% d'estimations de coûts.

Le dicastère construction a aussi pris contact avec un notaire, afin d'étudier les différentes possibilités de répartition des coûts pour chacune des parties du projet. Il s'avère que la création d'une PPE serait la meilleure solution, étant donné qu'il y aura plusieurs propriétaires de locaux.

Le dicastère construction a également mandaté un économiste pour étudier les coûts de financement et d'exploitation de la piscine.

Le 17 juin, une séance a été organisée à Cossonay, afin de présenter le projet à tous les voisins directs. Les nombreuses personnes présentes se sont montrées enthousiastes par rapport à cette future construction !

Le projet a été mis à l'enquête, du 3 juin au 3 juillet 2014. Il a donné lieu à deux oppositions, l'une d'un riverain et l'autre émanant des communes de Penthalaz, Penthaz, Daillens, Lussery-Villars et Mex. La première opposition a d'ores et déjà été retirée. La seconde opposition ne porte pas sur le projet en lui-même, mais est uniquement politique. Les communes s'opposent à la construction d'un complexe scolaire, tant qu'une réorganisation scolaire n'aura pas eu lieu!

La synthèse de la CAMAC est arrivée le 23 décembre. Elle est globalement positive, à l'exception d'un préavis négatif de la Direction générale de l'enseignement obligatoire, direction organisation et planification, ce qui empêche la Municipalité de Cossonay de délivrer un permis de construire. La Municipalité a pris contact avec ce service et a appris que ce préavis négatif n'avait pas de valeur définitive, mais qu'il s'agissait d'attendre l'issue de la réorganisation scolaire et les besoins en terme de locaux pour le nouvel établissement primaire. La Municipalité et le comité directeur de l'ASICoPe ont tout de même décidé de faire recours contre cette décision pour assurer leurs droits.

12.2.4 Transports

Membres du dicastère transports : M. Jean-Jacques Mercier, Municipal à Vullierens, M. Frédéric Rossi, Municipal à Gollion et Mme Valérie Induni.

L'année scolaire s'est déroulée de manière plus sereine que la précédente, au niveau de la mise en place de la grille horaire, puisqu'il s'agissait de la seconde année de collaboration avec notre transporteur. Dans les premières semaines, quelques améliorations ont été apportées, notamment pour raccourcir certains trajets. A chaque fois, tous les parents d'élèves concernés ont été informés individuellement.

On peut ici remercier Mme Nadia Pisani Ben Nsir, responsable des transports pour l'ASICoPe, ainsi que le personnel des secrétariats primaire et secondaire, pour tout le travail lié aux transports.

En raison de la dissémination des lieux scolaires (dans 11 localités), il n'est pas toujours facile d'amener les élèves dans chaque collège à l'heure de la première sonnerie. La règle veut que le temps soit le plus court possible et ne dépasse pas les 10 minutes entre le moment où les élèves arrivent à l'école et la première sonnerie ; il en est de même pour le temps séparant la sortie des classes et le départ du bus. Ce temps d'attente suscite pas mal d'inquiétudes de la part des parents. Nous avons répondu à plusieurs d'entre eux par courrier et en avons rencontré certains pour leur montrer comment leurs enfants sont pris en charge.

Plusieurs demandes de dérogation nous sont parvenues, en particulier en rapport avec la prise en charge hors des temps scolaires (accueil en milieu familial, repas de midi). Dans quelques situations, nous avons pu proposer des dérogations conditionnelles, lorsqu'un bus faisait déjà le trajet et qu'il avait des places disponibles. Mais, de manière générale, nous maintenons notre politique visant à n'accepter que des dérogations en cas de double domicile des parents (pour autant qu'une course scolaire existe) ou en cas de problème médical.

L'augmentation importante du nombre d'élèves en cours d'année, notamment à Penthalaz, nous a contraints à dédoubler une course en cours d'année. Les frais supplémentaires qui en découlent seront pris en charge par l'ASICoPe, en sus du montant forfaitaire de l'année en cours.

Au niveau des incivilités, l'année a été plus calme que la précédente. Les situations qui nous ont été annoncées par le transporteur ont fait l'objet d'avertissements ou d'interdiction temporaire de transport, en cas de récidive.

Enfin, le comité directeur a été à plusieurs reprises en contact avec le transporteur, afin de régler un certain nombre de questions relatives au respect des horaires, à la prise en compte des changements de ceux-ci, au contrôle de la sécurité des élèves, en particulier la vérification que les élèves les plus jeunes sont bien attachés, au contrôle des titres de transport et de la discipline dans les bus.



12.2.5 Accueil de midi

Membres du dicastère : Mme Ingrid Rossel, Syndique de Vufflens-la-Ville et Mme Pierrette Pittet, Municipale à Grancy.



Sur le site du Pré aux Moines (PAM), environ 450 élèves par jour sont accueillis soit au repas (200 repas par jour en moyenne), soit au pique-nique. Le nouveau système informatique mis en place en février fonctionne bien. C'est un réel gain de temps pour les surveillantes. Pour les parents, l'inscription est nettement simplifiée et de cette manière, ils peuvent voir si leur enfant ne s'est pas présenté au repas de midi ou au pique-nique. Le paiement des repas est également plus aisé.

La Municipalité a souhaité reprendre l'Espace Landry, où se déroulait l'accueil après les repas. De fait, l'ensemble des locaux pour l'horaire continu a été réorganisé. Désormais, les repas chauds sont servis au réfectoire militaire, la cuisine étant attenante. Dans le réfectoire scolaire, les élèves sont accueillis pour un moment de détente, et peuvent disposer des jeux de la ludothèque; le réfectoire de la nouvelle salle polyvalente accueille les élèves qui piqueniquent. Cette nouvelle répartition sera réévaluée durant l'année 2015.

Durant la pause de midi, toujours au PAM, différents cours facultatifs ont été mis en place par la direction des écoles. Les devoirs surveillés sont également à disposition pendant cette tranche horaire. Enfin, les élèves peuvent aller faire librement leurs devoirs, dans une salle du collège, mise à leur disposition. 9 personnes sont chargées de la surveillance des différents sites, durant toute la durée de la pause de midi.

Malgré ce dispositif et le fait que les élèves sont appelés à rester sur le site durant la pause de midi, un certain nombre d'entre eux quittent celui-ci et se dispersent dans la localité, du côté de la Migros et de la Vieille Ville en particulier. Ceci se traduit en particulier par la présence de nombreux détritus laissés par terre. La Municipalité a attiré l'attention de l'ASICoPe sur ce phénomène. Elle a également pris quelques dispositions, à savoir la fermeture du Temple et des WC de la Vieille Ville durant la pause de midi et le passage des employés de la voirie pour nettoyer les rues. Toutefois, ces mesures ne peuvent être que temporaires ! Il a été décidé, en fin d'année, d'engager une personne pour faire le tour des divers lieux où se retrouvent ces jeunes, afin de leur faire utiliser les poubelles, de leur demander de ne pas gêner les autres citoyens, et de les renvoyer sur le site scolaire. Ce travail débutera en mars 2015. Les coûts seront partagés entre la Commune et l'ASICoPe. Une opération sera également mise en place pour attirer l'attention des élèves sur la problématique des déchets, en amenant l'ensemble des déchets récoltés dans les rues, dans une grande poubelle posée dans la cour du collège.

Dans plusieurs autres communes de l'association, des cantines scolaires ont été mises en place par les autorités communales. L'ASICoPe participe, comme au PAM, à une partie des coûts de repas, à raison de CHF 3.-. Environ 27'500 repas ont été servis dans ces cantines scolaires. Le comité directeur constate que les parents sont de plus en plus demandeurs de solutions de prise en charge de leurs enfants durant la journée et, en particulier, durant la pause de midi.

12.2.6 Réorganisation scolaire

L'année a été placée sous l'égide d'une réorganisation scolaire. Le mouvement est parti de la demande de certaines communes de l'Association scolaire intercommunale de La Sarraz environs Veyron-Venoge (ASISEVV) de pouvoir se séparer des communes du Pied du Jura. La Conseillère d'Etat en charge du DFJC a décidé de réorganiser cette zone de manière plus large, en y incluant les communes de l'ASICoPe. Dans un premier temps, un groupe de travail (GT) a établi un certain nombre de scénarios. Puis, un second groupe de travail composé de huit municipaux représentant le haut et le bas de l'ASISEVV, ainsi que le haut et le bas de l'ASICoPe a été chargé d'analyser trois scénarios particuliers. Pour notre région, les membres de ce GT étaient M. Frédéric Rossi, municipal à Gollion et Mme Valérie Induni. Le GT a établi un rapport le 21 février 2014.

Les scénarios étaient les suivants :

Scénario no 1

- Création d'un établissement primaire et secondaire autour de La Sarraz (7 communes)
- Création d'un établissement primaire et secondaire autour de Cossonay (12 communes)
- Création d'un établissement primaire et secondaire autour de Penthalaz (6 communes)

Scénario no 2

- Création d'un établissement primaire et secondaire autour de La Sarraz (7 communes)
- Création d'un établissement primaire autour de Cossonay (12 communes)
- Création d'un établissement primaire autour de Penthalaz (6 communes)
- Création d'un établissement primaire et secondaire Cossonay Penthalaz (18 communes)

Scénario no 3

- Création d'un établissement primaire autour de La Sarraz (7 communes)
- Création d'un établissement primaire autour de Cossonay (12 communes)
- Création d'un établissement primaire autour de Penthalaz (6 communes)
- Création d'un établissement secondaire Cossonay Penthalaz La Sarraz (25 communes)

L'impact de ces divers scénarios est très important pour Cossonay, en raison des différentes utilisations du site du PAM qu'il implique (site secondaire).

Un rapport a été présenté aux municipalités des 25 communes afin que chacune établisse un classement des trois scénarios, du meilleur au pire. Le scénario no 2 a été choisi par la majorité des municipalités. Le résultat des votes a été transmis au DFJC avant que la Conseillère d'Etat prenne une décision portant sur les aires de recrutement des élèves. Dans sa décision n°142 du 23 octobre 2014, la Conseillère d'Etat a validé le scénario n° 2.

Les communes ont alors été contactées pour créer de nouveaux groupes de travail, afin de mettre en œuvre cette décision, tant au niveau de l'organisation opérationnelle des sites scolaires que de l'organisation politique (devenir des associations intercommunales). Toutefois, les communes du bas de l'ASICoPe n'ont pas accepté la décision n° 142 et ont demandé l'arbitrage du Conseil d'Etat, selon la procédure indiquée dans la LEO. Ils souhaitent en effet obtenir le droit de mettre en place un établissement primaire et secondaire

entre les 6 communes, sur le même modèle que l'établissement primaire et secondaire de La Sarraz. Dans l'attente de cet arbitrage, les groupes de travail sont bloqués.

12.2.7 Conseil d'établissement

Délégué du comité directeur : M. Albert Emery, Municipal à Penthaz.

Le conseil d'établissement (CET) s'est réuni à plusieurs reprises. Les objets traités ont été les suivants :

- Règlement de l'établissement primaire et secondaire
- Dérogation à l'art 56 du RLEO (début de l'école avancé pour certains élèves du primaire)
- Règlement interne primaire
- Elections complémentaires du quart « parents »
- Réorganisation territoriale

12.2.8 Patrouilleurs scolaires

Les patrouilleurs scolaires travaillent sur 4 passages : à la rue des Chavannes, à la Grand-Rue (Vieille Ville), à la route de Morges (Signal) et à Allens. Ces passages sont surveillés selon un horaire qui est remis chaque année aux élèves concernés.

En raison des travaux de la salle polyvalente puis du déplacement de l'arrêt pour les grands bus transportant les élèves scolarisés au collège des Chavannes, devant le restaurant du PAM, ces élèves ont été accompagnés sur l'ensemble du parcours par les patrouilleurs.

Le travail des patrouilleurs scolaires représente une action importante de prévention pour nos jeunes élèves, en matière de sécurité routière. De plus, la présence d'adultes aux abords des collèges rassure les plus jeunes et est le garant d'une surveillance plus générale.

13. Enfance

13.1 AJERCO

Durant l'année, M. Frédéric Gasser, Municipal à La Sarraz, a quitté le comité directeur. Il a été remplacé par M. Jean-François Meylan, également Municipal à La Sarraz. Le comité directeur s'est réuni à 8 reprises, toujours en présence de M. Claude Borgeaud, directeur de l'Association de communes de la Région d'Action Sociale (ARAS) Jura – Nord vaudois. Il s'est occupé principalement de la gestion courante de l'association.

Le groupe de travail sur le parascolaire, composé de Mme Ruth Muller, Municipale à Pampigny, de M. André Horisberger, Syndic de Chavannes-le-Veyron et de Mme Valérie Induni a continué à étudier la mise en place du parascolaire dans notre région. Le comité directeur a ainsi pu mettre en place un plan de développement du réseau pour les cinq prochaines années, qu'il a adressé à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE). En effet, chaque réseau doit présenter un plan de développement tous les cinq ans pour pouvoir bénéficier de l'aide financière de la Fondation.

Un autre sujet important a été l'introduction du revenu déterminant unifié (RDU). Le RDU est un montant calculé sur la base du revenu et de la fortune, selon des modalités unifiées, permettant de déterminer l'octroi des prestations sociales, d'aide à la formation et au logement cantonales. Le revenu net et la fortune établis par l'autorité fiscale dans la dernière décision de taxation ont été choisis comme base du RDU. La FAJE avait souhaité introduire le RDU dans le cadre de la loi sur l'accueil de jour des enfants en 2014, afin que tous les réseaux calculent de la même manière les revenus des parents. Or, ce revenu déterminant a été conçu, à la base, pour fixer le montant de prestations sociales et non pas le montant de factures de prestations d'accueil. De plus, comme il est basé sur la dernière taxation des contribuables, il n'est pas toujours pertinent dans le cadre de l'accueil de jour, étant donné que de nombreuses familles modifient leur temps de travail global, lors de la naissance de leurs enfants, de l'entrée à l'école, etc. L'idée d'un RDU spécifique pour l'accueil de jour des enfants fait son chemin. Ce « RDU-LAJE » devrait finalement entrer en vigueur en août 2016.

Le conseil intercommunal s'est réuni à deux reprises pour adopter les comptes 2013 et le budget 2015.

13.2 Accueil collectif préscolaire

Au début de l'année, 10 nouvelles places d'accueil préscolaire ont été créées à la garderie La Chenoille à Penthalaz. En effet, des locaux contigus à la garderie se sont libérés et le comité directeur a souhaité saisir cette occasion pour agrandir la garderie. Les 10 nouvelles places ont permis de créer un nouveau groupe de « moyens », c'est-à-dire d'enfants âgés de 30 – 36 mois jusqu'à l'âge d'entrée à l'école. Dès son ouverture, le nouveau groupe a connu une forte fréquentation, avant d'être complet dès l'été 2014.

Avec cet agrandissement, le réseau compte 6 garderies offrant désormais 142 places d'accueil préscolaire, permettant d'accueillir 450 enfants.

13.3 Accueil familial de jour

57 accueillantes en milieu familial (AMF) ont assuré la prise en charge de 384 enfants (155 places en accueil préscolaire et 169 places en accueil parascolaire) pour un total de 172'746 heures d'accueil. Le nombre d'accueillantes et d'enfants accueillis est resté stable ; en revanche, les heures d'accueil ont progressé de 24'000 heures par rapport à l'année précédente. Un programme de formation continue a été élaboré par les coordinatrices, proposant aux AMF un éventail varié de cours ; on peut citer par exemple « urgences petite enfance » ou « communication avec les parents ».

La coordinatrice de l'accueil familial travaille dans les locaux de la garderie L'Arlequin, à La Sarraz. Elle est chargée du recrutement, de la formation et du suivi des accueillantes en milieu familial.

13.4 Accueil parascolaire

A l'âge d'entrer à l'école, les enfants ont encore besoin d'un encadrement spécifique en lien avec leur jeune âge. La continuité à la sortie de la garderie n'est pas assurée dans notre réseau et une majorité de parents qui travaillent se retrouvent dans des situations problématiques, le réseau AJERCO n'ayant aucune place à leur proposer en accueil collectif sur le modèle que leur enfant a connu en accueil préscolaire. Certes, les AMF proposent des places en accueil

parascolaire, mais cette offre ne permet pas de faire face à toutes les demandes pour trois raisons principales : offre insuffisante en terme quantitatif, offre dispersée sur le territoire et posant des problèmes de transport entre l'école et le domicile de l'AMF, choix de parents qui souhaitent privilégier l'accueil collectif.

Le groupe de travail chargé d'étudier le parascolaire a travaillé sur les besoins pour les enfants de 4 à 8 ans (c'est-à-dire scolarisés en 1 à 4 P Harmos). En fonction du nombre de places existant en accueil familial, du nombre d'enfants de 4 à 8 ans habitant dans la région et de la couverture nécessaire (couverture des besoins d'environ 24% selon les recommandations), le groupe de travail a permis d'identifier un besoin de 226 places d'accueil parascolaire sur l'ensemble du réseau AJERCO. Le comité directeur doit maintenant déterminer la localisation des places (près des collèges primaires ayant des classes 1 à 4P), le planning de mise en œuvre et le mode de financement.

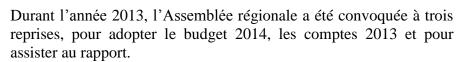
13.5 Bureau de coordination

Les collaborateurs de ce bureau assurent notamment la calculation et la facturation centralisée des prestations aux parents. En 2014, ils ont ainsi émis 5'915 factures (3'641 pour l'accueil collectif et 2'274 pour l'accueil familial).

14. Organisation régionale de la protection civile (ORPC)

Le comité directeur n'a pas changé en 2014. Il est composé des personnes suivantes : M. Philippe Guillemin, Président, Syndic de Lonay, M. Daniel Buache, Municipal à Morges, Mme Michelle Decollogny, Municipale à Apples, Mme Marylin Sieber, Municipale à Orny, M. Marc Morandi, Municipal à Féchy, M. Roger Burri, Municipal à St-Prex et M. Pierre-Alain Aigroz, Municipal à Vufflens-le-Château.

L'état-major régional est composé de 5 officiers professionnels et de 9 officiers miliciens. L'effectif du bataillon est de 651 incorporés, dont 88 porteurs de « pagers » qui doivent pouvoir intervenir dans un délai d'une heure. Les 563 autres astreints doivent pouvoir intervenir dans un délai de 6 heures.





L'ORPC a été demandée en appui dans un certain nombre de situations :

- Travaux de préparation à la conférence sur la Syrie, à Montreux.
- Missions de surveillance au profit de l'armée dans le secteur de Payerne, durant AIR 14.
- Délestage de l'autoroute au profit de la Gendarmerie, lors de l'incendie chez Thévenaz-Leduc à Ecublens.
- Intervention urgente à Chevilly, suite à une pollution du réseau d'eau communal.

Dans le cadre des cours, les astreints ont effectué les activités suivantes pour 2'740 jours de service cumulés :

- Test annuel des sirènes fixes et mobiles, le 5 février.
- Exercice pratique d'évacuation et de recherches de personnes à l'EMS de l'Hôpital de Saint-Loup, en collaboration avec les pompiers, le personnel, la section des Samaritains de Cossonay et les résidents.
- Exercice de mise en quarantaine d'une ferme suite à une suspicion de fièvre aphteuse.
- Travail de protection des biens culturels au Château de La Sarraz et à la Verrerie de Saint-Prex (notamment des inventaires).
- Mesures de sources radioactives ; montage et test du dispositif de décontamination.
- Travail pour la Fête Cantonale de Gymnastique à Bière (montage et démontage des infrastructures).
- Remise aux normes de la place de jeux de Dizy, construction d'un chemin, d'une passerelle en bois et d'un emplacement pour le basket.
- Remise en état d'un chemin sur l'alpage des Monts-de-Bière.
- Montage d'une charpente avec couvert en tôle sur le terrain de BMX d'Echichens.
- Remise en état d'un chemin pédestre à Lonay. Création d'un chemin pédestre à La Sarraz.
- Travaux au refuge communal de Berolle.
- Contrôle de 160 abris privés, dans 21 communes.
- Excursions et repas avec les résidents de plusieurs EMS du district (EMS de l'Hôpital d'Aubonne, EMS Baud à Apples, EMS La Veillée à Senarclens, et EMS Silo à Echichens)
- Création de 31 remorques prêtes à l'engagement, dans le cadre de la nouvelle loi sur la protection civile.

15. Cultes

Les rencontres entre la Municipalité, représentée par le Syndic et par Mme Valérie Induni, et le curé et la pasteure ont continué durant l'année 2014. Ces rencontres appréciées de chacune des parties permettent une collaboration et une écoute des besoins des uns et des autres.

Au niveau de la Paroisse protestante, une rencontre annuelle de la Paroisse Cossonay-Grancy, regroupant les communes de Dizy, Senarclens, Gollion, Grancy et Cossonay, permet aux municipaux des cultes des communes concernées de rencontrer le Conseil de paroisse ainsi que les pasteurs et diacres. Plusieurs sujets ont été abordés en 2014 : le planning des cultes dans les différentes localités, la situation des organistes. Cette année, les deux pasteures ont également souhaité savoir quels étaient les grands dossiers dans la région. Ont notamment été cités le projet de fusion entre les communes de Cossonay, Dizy et La Chaux, et la réorganisation scolaire.

Au niveau de la Paroisse catholique, Mme Valérie Induni est toujours membre du groupe de travail qui traite de l'avenir de l'église catholique de La Sarraz, un bâtiment très dégradé par des problèmes d'humidité, notamment dans ses sous-sols. En fin d'année 2013 un accord avait été accepté par la majorité des 27 communes composant la Paroisse catholique, en vertu duquel des travaux urgents pour un montant de CHF 140'000.-- au maximum pourraient être entrepris dans l'église de La Sarraz, sous réserve de la mise en place d'une convention d'utilisation de ce lieu de culte. Le groupe de travail s'est donc attelé à la rédaction de cette convention avec des membres de la Paroisse catholique de Cossonay et le soutien de M. Eric

Golaz, responsable des affaires religieuses au sein du Département des institutions et de la sécurité et de Mme Andréa Arn, Préfète du district de Morges. La convention a été soumise aux communes durant l'année. Elle a malheureusement été refusée par une majorité de celles-ci. Le groupe de travail devra donc poursuivre sa tâche en 2015.





Claude Moinat, Municipal

Entré à la Municipalité le 1^{er} août 2010

16. Routes et chemins

16.1 Généralités – Entretien

Les employés communaux sont intervenus ponctuellement durant toute l'année pour dénombrer les fissures et nids de poule, dont la réparation, contrairement au passé, est effectuée par une entreprise spécialisée, plus habilitée et mieux équipée pour ce genre d'intervention. Leur importance et leur nombre dépendent passablement des conditions atmosphériques de l'hiver.

Nous sommes toujours satisfaits du balayage mécanique hebdomadaire des rues confié à l'entreprise Ca Balaie.com SA. Pour que les rues de la localité, comme les plates-bandes et les haies qui les bordent soient propres et exemptes de détritus, l'intervention manuelle ou mécanique de nos employés est cependant toujours nécessaire. A ce propos, nous avons acquis un nouveau véhicule léger (photo ci-dessous). Il s'agit d'un Gator de marque John Deere qui permet le déplacement d'outillages, machines légères ou matériaux nécessaires à la réalisation de travaux divers.



Pour le déneigement et le salage, nous sommes toujours très satisfaits de notre équipement multilift et du gros tracteur, qui possèdent tous les deux une lame et un appareil à saler. Pour déblayer les tas de neige, nous profitons de notre nouvelle fraiseuse.

Concernant les grands travaux, ils sont exécutés par des entreprises professionnelles de génie civil. En 2014, il s'agit des interventions suivantes :

• Création de nouvelles places de parc à la place de la Tannaz



N'ayant plus l'utilité du poids public, nous avons créé quelques places de parc supplémentaires et installé un nouveau lampadaire à deux branches avec des lampes à LED.

• Chemin du Signal

Suite à l'installation des nouveaux luminaires, ainsi qu'à la réfection du trottoir, nous avons posé le tapis final sur les ¾ de ce dernier.

• Chemin du Sau

Suite aux différents travaux effectués sur ce chemin, nous devions poser le tapis final. Toutefois, comme la Romande Energie a dû intervenir en raison de difficultés sur son réseau, nous avons préféré attendre que les remblaiements effectués soient bien stabilisés. Par conséquent, nous interviendrons durant l'année 2015.

16.2 <u>Réalisation d'une nouvelle zone d'arrêt pour les bus au Pré aux Moines (préavis n° 09/2014)</u>

Lorsqu'il a été question d'étudier le réaménagement de la partie nord du Pré aux Moines et de penser la configuration de la zone d'arrêt des bus, la Municipalité a pris contact avec les membres de la direction des MBC.

Dès le début des réflexions, il a été décidé d'exclure l'utilisation du côté Est de la route de Morges, qui n'apporte aucun avantage et qui n'est pas sans risque pour les usagers. Compte tenu de la fréquence des arrivées et des départs des bus, l'option de prévoir une gare routière pouvant accueillir simultanément quatre bus a été prise. Le développement démographique de Cossonay et son corollaire, l'augmentation à terme de l'offre en matière de transports publics, ont constitué des arguments importants dans le cadre de ce choix.

La pose de l'enrobé et du tapis s'effectuera au mois de mars 2015.



16.3 <u>Installation d'indicateurs de vitesse</u>

Nous avons acquis deux indicateurs de vitesse que nous installons de manière alternative dans les rues dont la vitesse est la moins respectée pour sensibiliser les chauffards à respecter les limitations.

17. Services industriels

La Municipalité poursuit son effort dans le cadre du concept « Luminis » développé par la Romande Energie, soit d'accroître la disponibilité et la qualité de l'éclairage public et de réaliser une gestion optimisée de ce dernier.





Nous avons équipé cette année les quartiers de Chien-Bœuf, ainsi que de la Condémine avec des nouveaux lampadaires à LED.

Quant aux autres services industriels, ils sont gérés par leurs propriétaires respectifs, soit :

Electricité : Romande Energie, Morges
 Téléphonie : Swisscom, Lausanne
 Téléréseau : Sitel SA, Morges

Aucune intervention notable n'a été exécutée par ces entreprises en 2014.

18. <u>Eau potable</u>

18.1 Consommation

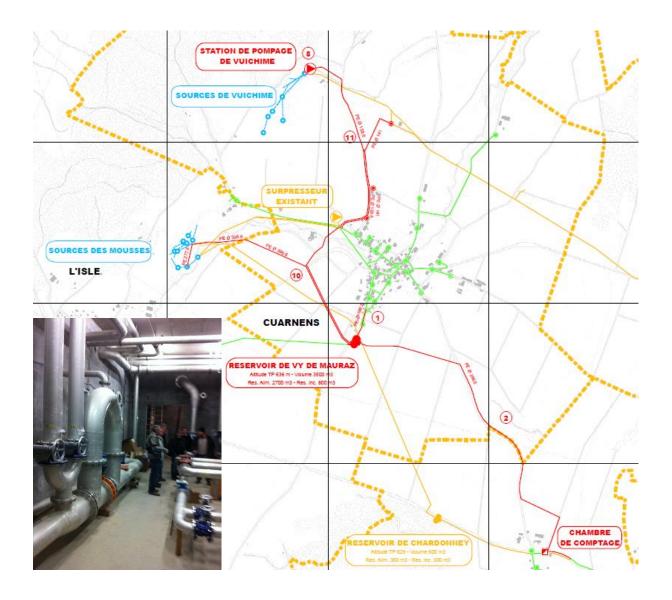
Durant l'année 2014, ce sont 230'371 m³ d'eau qui ont été consommés dans notre Commune. Ce volume correspond à celui facturé par la Bourse communale et ne comprend pas l'eau des fontaines, ni celle nécessaire à l'arrosage des fleurs et massifs floraux.

Le nouveau règlement communal sur la distribution de l'eau potable a été adopté par le Conseil communal le 23 juin 2014 et approuvé par le Département du territoire et de l'environnement le 29 août 2014. Il entrera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2015 (préavis n° 02/2014).

18.2 <u>Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) – Groupement Vy de Mauraz</u>

Le nouveau réservoir, situé sur le territoire de la Commune de Cuarnens, a pu être mis en fonction grâce aux conduites réalisées (tracés en rouge sur le plan).

Les travaux d'installation des nouvelles conduites du réseau de la Vy de Mauraz se poursuivent normalement et devraient se terminer vers la fin de l'année 2015.



18.3 Entente intercommunale Cossonay – Dizy pour l'exploitation de la nappe phréatique du Bois du Sépey

Une fois par année, le Conseil exécutif de l'Entente, composé de quatre membres (Syndics et Municipaux des eaux), se réunit pour adopter les comptes. Cette séance, en 2014, a eu lieu le 23 mai à Cossonay. Le pompage pour Dizy représente 85,25% et 14,75% pour Cossonay. Au niveau des coûts pour l'année 2013, cela représente une charge de CHF 1'715.60 pour Cossonay.

18.4 Réseau communal

Au niveau du réseau communal ou réseau secondaire, nous avons poursuivi notre action pour le changement des compteurs d'eau qui disposent désormais d'un système de relevé électronique à distance. En 2014, le remplacement de quelque 100 compteurs a été effectué par les employés du Secteur des travaux. Une nouvelle commande de 10 compteurs pour finaliser notre action a été effectuée pour une installation en 2015.



• Bornes hydrantes

Nous avons passé commande du système Lorno de l'entreprise Hinni AG qui sera mis en place en trois étapes sur 3 ans. Ce système de contrôle à installation fixe apporte au responsable les messages concernant des fuites d'eau dans le réseau d'eau potable et des soutirages d'eau à l'hydrante à toute heure du jour et de la nuit par radio transmission (transfert automatique des données sur PC). Plus d'information seront communiquées en 2015.

La liste ci-dessous énumère les ruptures de conduites communales ou privées :

Dates	Lieu	Parcelle	Propriétaire	Intervention	Privé	Remarques
05.01.14	Les Linardes	195	Commune	Commune, Urben, Crottaz		Déboitement de la conduite
01.09.14	Grand'Rue	13	Domaine de Belrose	Crottaz, Scrima Antonio	oui	Conduite percée
03.10.14	R. du Vieux Collège	DP 1071	Commune	Commune, Urben, Crottaz		Conduite cassée
06.10.14	Rue du Temple	118	Sonia Estoppey	Commune, Urben, Crottaz	oui	Introduction percée
10.10.14	Rue du Temple	DP 1097	Commune	Commune, Urben, Crottaz		conduite percée racc. fontaine
22.10.14	Rue du Four	162	Ste de laiterie	Commune, Urben, Crottaz	oui	Bras mort sur intro. percée
21.10.14	Place de la Tannaz	257	Commune	Commune, Walo, Diemand		Conduite cassée

18.5 <u>Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) approuvé le 24 août 2011 par le Département de la sécurité et de l'environnement</u>

Pour remédier aux problèmes du vortex actuel, nous avons déjà étudié la possibilité d'un nouveau vortex à la place de la Tannaz et lancé le préavis n° 03/2014 concernant la réalisation de sondage dans le cadre d'une étude géotechnique pour le projet de la construction de ce vortex avec sa galerie.

Les sondages effectués prouvent la possibilité de construire une galerie sans souci particulier.

Nous avons aussi lancé les préavis n° 08/2014 et 13/2014 concernant la réalisation d'un bassin de rétention à Allens et l'échange de terrains agricoles pour permettre la création de ce bassin. L'adjudication octroyée à l'entreprise JPF est environ 50% inférieure à la soumission.

18.6 Réseau d'égouts EU + EC

Pour remédier aux déversements des eaux usées dans les eaux claires, nous continuons notre action d'analyse des bâtiments. Les canalisations de trois immeubles mal raccordés ont été modifiées. Nous profitons aussi de cette action pour vérifier s'il y a déversement des eaux parasites dans les eaux usées.

Nous avons rencontré des problèmes de conduite des eaux usées à la rue du Four.

18.7 <u>Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées (AIEE) – Cossonay-Penthalaz-Penthaz</u>

Pour mémoire, le comité de direction de cette association intercommunale est présidé par M. René Devantay, ancien Municipal, et la délégation de Cossonay au sein du Conseil intercommunal est composée de Mme Valérie Induni et de M. Claude Moinat, Municipaux, ainsi que de six membres du Conseil communal.

Les travaux nécessaires au redimensionnement de la station d'épuration sont terminés. La step a rencontré d'importants problèmes de débordement des eaux à cause d'un afflux d'eaux mixtes qui auparavant se déversaient dans la nature. Pour remédier à cette complication, deux nouveaux bassins ont été créés et deux anciens utilisés pour stockage intermédiaire.



Bernard Ebener, Municipal

Entré à la Municipalité le 1^{er} juillet 2011

19. Forêts

19.1 Forêts communales

A fin 2014, l'entreprise forestière Marc Audeoud à Romanel-sur-Lausanne est arrivée au terme de la 3^e année du mandat de quatre ans qui lui a été confiée pour le façonnage et le débardage de nos forêts.

Au cours de l'année 2014, cette entreprise a façonné et débardé :

- 22.41 m³ de bois de service feuillu et résineux,
- 205 m³ de bois de feu en ballots et en big-bag,
- 204 stères de bois de feu en long.

Ces travaux se sont bien déroulés. Cependant, les prix du bois sur le marché sont toujours à un niveau préoccupant et freinent l'exploitation harmonieuse du bois. On note toutefois une embellie à la fin de l'année 2014. Dans ce contexte, la Commune privilégie toujours l'exploitation et le conditionnement du bois de feu.

Lors de la journée du martelage (marquage des arbres qui seront ensuite abattus la période suivante) qui a eu lieu le 10 septembre 2014 en présence de l'inspecteur forestier, M. Daniel Gétaz et du garde-forestier M. Harry Kleiner, 150 m³ de bois ont été marqués pour préparer la saison 2015.

19.2 Groupement forestier

Le territoire du Groupement forestier du Sépey-Mormont, dont le comité est présidé par M. Bernard Ebener, est composé de 14 communes, dont celle de Cossonay. Ce groupement emploie M. Kleiner pour les tâches qui ne sont pas commandés par l'Etat de Vaud. Le comité s'est préoccupé de clarifier le décompte et la répartition des heures de travail Groupement/Etat effectuées par M. Kleiner afin de mieux fixer les priorités de son engagement. Pour l'instant, le plan directeur forestier des forêts de plaine du district de Morges mis en vigueur en 2013 n'a pas encore déployé ses effets.

20. Parcs et jardins

Nous avons mis à profit la présence temporaire de M. Simon Martin, paysagiste, pour assainir la zone de buissons proche de la place de jeu du PAM et embellir les plates-bandes de la rue des Laurelles.

A titre d'essai et sans faire de communication à la population, nous avons avec notre fournisseur de plantes habituel, placé des bacs de plantes aromatiques dans la Vielle Ville dans le but de les mettre à disposition de la population résidente dans ce quartier. Les réactions ont été positives et l'essai sera reconduit.

Pour des raisons de sécurité, la Municipalité a été contrainte d'abattre le tilleul centenaire situé devant la place de la Vy Neuve.

21. Développement durable - Agenda 21

21.1 Commission Agenda 21 communal

En 2014, la Municipalité et le bureau de la commission ont défini le statut et le cadre dans lequel elle peut évoluer. La commission, présidée par le Municipal en charge du dicastère, M. Bernard Ebener, est considérée comme une commission extraparlementaire, représentative de la population.

Elle a pour missions de :

- servir de relai entre la population et les autorités,
- servir de plateforme de proposition et d'action,
- donner un avis en relation avec le développement durable sur des projets en cours,
- gérer le fonds attribué aux actions AG-21 avec le soutien de la Municipalité.

21.2 Actions et aide au développement

La commission a débuté ses travaux en choisissant les trois projets ci-dessous figurant dans le tableau de bord Agenda 21 local de la Commune :

- éclairage public,
- mobilité douce (création/remise en état d'un chemin piétonnier entre Cossonay et la gare de Cossonay-Penthalaz),
- chemin didactique (chemin des Linardes, connexion avec le projet Corajou).

Pour les traiter, la commission s'est scindée en trois groupes indépendants et a siégé à de nombreuses reprises soit en séances plénières, soit en séances de groupe.

Afin de contribuer au financement d'actions spécifiques en vue de promouvoir le développement durable, la Municipalité dispose d'un compte qui lui est dédié. Le Conseil, en votant positivement le préavis n° 10/2014, a élargi le concept et accepté l'introduction d'une taxe sur l'énergie électrique qui permettra de financer des actions dont bénéficiera l'ensemble de la population.

Les concept et profil énergétiques communaux, initié en 2013 avec le soutien de Bio-Eco Sàrl, sont réalisés. Ils contiennent un état des lieux de la consommation des divers vecteurs énergétiques dans la commune, des bâtiments communaux en particulier, les valeurs-cibles définies par la Confédération dans sa stratégie énergétique 2050 et un programme d'actions sur les économies d'énergie et de sensibilisation à la population pour tendre vers les buts fixés.

Dans le prolongement de cette volonté, la Municipalité a validé la démarche en vue d'obtenir le label « Cité de l'Energie ». A cet effet, un groupe de travail, présidé par le Municipal en charge du dicastère et soutenu par l'entreprise Bio-Eco Sàrl a été mis en place.

Pour le surplus, la Municipalité a poursuivi son aide au développement dans les mêmes proportions qu'en 2012, à la FEDEVACO (projet de Swissaid pour l'accès à l'eau potable au Niger et projet d'EPER pour les soins à domicile en Roumanie), à l'association Mahavonjy et à l'action Solidarit'Eau.

22. Assainissement - déchets

22.1 Taxe au sac

Au 1^{er} janvier 2013, la taxe au sac introduite par la nouvelle loi sur la gestion des déchets a été appliquée à Cossonay et l'année 2014 nous a permis de consolider les processus de tri, d'adapter les services et conseils à la population.

La très forte baisse du tonnage des ordures ménagères au profit des déchets urbains valorisables (- 45%) s'est maintenue, ce qui montre que le concept de pollueur-payeur et sa taxe au sac est pérenne.

Les contrôles effectués par Valorsa (périmètre auquel nous sommes affiliés) montrent que le taux de fraude est très faible (largement en-dessous des 5% tolérés).

22.2 Centre de tri des déchets

Après deux ans de fonctionnement, l'utilisation de cette installation est entrée dans les habitudes de la population et quelques adaptations ont été apportées :

- Augmentation du nombre d'auxiliaires pour conseiller les utilisateurs, en dehors des heures de travail des employés de la voirie dans le but de limiter leurs heures supplémentaires et d'alléger la charge de travail de l'ensemble des auxiliaires.
- Mise en place d'une zone qui permet, à ceux qui le souhaitent, de déposer des objets susceptibles d'être réutilisés par une tierce personne.



22.3 Ecopoint de la Vy Neuve

C'est là que le bât blesse! En effet, cette installation, prévue pour permettre aux personnes âgées ou ne disposant pas d'un véhicule de déposer leurs principaux déchets, est régulièrement utilisée par des tiers -même motorisés - qui sont sensés déposer les leurs au Centre de tri. Il en résulte que les conteneurs débordent fréquemment et que les surplus de déchets de toute nature jonchent la zone. Une campagne de sensibilisation à la population sera entreprise pour en réduire les effets.

22.4 <u>Déchets – statistiques</u>

En 2014, les quantités de déchets évacués, comparées à celles des années précédentes, sont les suivantes :

Types de déchets	2011 En kg (3'437 habitants)	2012 En kg (3'552 habitants)	2013 En kg (3'577 habitants)	2014 En kg (3'634 habitants)	% +/- 2013/2014
Ordures ménagères	730'460	744'166	419'800	390'700	- 7
Déchets organiques	183'830	156'390	211'890	233'900	+ 10.4
Papiers et cartons	249'520	252'110	251'090	233'800	- 6.9
Verre	144'610	137'024	142'119	102'500	- 27.9
Pet	1	-	6'720	9'600	+ 42.9
Plastiques				12'200	
Alu – fer blanc	2'690	2'960	6'010	5'900	- 1.8
Bois	-	-	75'770	99'400	+ 31.2
Déchets encombrants	144'920	166'610	40'892	81'100	+ 98.3

23. Sports

23.1 Clubs sportifs

Les différents clubs sportifs sont toujours aussi actifs et formulent nombre de requêtes à la Municipalité tant pour planifier leurs entraînements quotidiens que pour organiser des manifestations ponctuelles ou reconduites d'année en année.

La Municipalité poursuit toujours la même politique de soutien aux clubs sportifs locaux et au sport en général.

23.2 <u>Mérites sportifs</u>

Durant l'année 2014, la Municipalité n'a pas reçu de jeunes sportifs d'élite. Cependant, elle a reconduit son soutien aux jeunes qui ont poursuivi leurs activités en 2014.

L'Union des Sociétés Locales a approché la Municipalité de Cossonay dans le but d'envisager un prix annuel du « Mérite Sportif ». La Municipalité a reçu cette proposition avec

enthousiasme et a créé un groupe de travail en vue d'élaborer un règlement, en collaboration avec l'USL. Elle a également décidé qu'une « distinction artistique et/ou culturelle » serait attribuée chaque année et que le même règlement définirait les règles relatives à l'octroi de ces prix. Le règlement devrait entrer en vigueur en 2015.

24. <u>Association intercommunale de la piscine et du camping de la Venoge (AIPCV)</u>

Pour rappel, M. Bernard Ebener est membre du comité directeur. Ce dernier a décidé de réaliser les travaux d'assainissement du camping, en particulier sur le réseau d'alimentation en eau potable. Cependant, c'est la piscine qui a utilisé toute l'énergie du comité pour réaliser les importants projets suivants :

- assainissement des sanitaires et de la cuisine du restaurant ;
- réalisation d'une étude qui a pour but de planifier les travaux à réaliser afin de rendre la piscine conforme aux lois en vigueur et de proposer des installations susceptibles d'attirer un nouveau public. Cette étude a été acceptée par l'Assemblée intercommunale;
- ces travaux représentent un financement conséquent. Le comité a rédigé un préavis à l'attention de l'Assemblée intercommunale pour valider le changement de statut nécessaire à l'augmentation du plafond d'endettement.

25. Service Défense Incendie et Secours Région Venoge (SDIS)

Né le 1^{er} janvier 2012, le Service Défense Incendie et Secours Région Venoge défend à ce jour 27 communes, dont Cossonay, soit 23'000 habitants au total. M. Bernard Ebener est membre du comité directeur (CODIR). Les tâches du comité consistent essentiellement à assurer des liens avec les communes membres du SDIS et le commandement des pompiers, veiller à ce que nos 350 pompiers disposent de la formation, des véhicules et du matériel de qualité adéquate afin de permettre des interventions efficaces.

Vu la jeunesse de ce service, le CODIR s'est beaucoup investi pour mettre au point les règlements ainsi que les procédures pour clarifier les compétences et responsabilités des différentes instances qui composent le SDIS Venoge.

Dans ce cadre, on mentionnera l'inauguration de la caserne de Penthalaz, le 22 novembre 2014, qui a permis à la population de se rendre compte de l'importance de pouvoir disposer d'une force d'intervention qualifiée et de locaux conformes aux besoins de nos pompiers.



26. Préavis municipaux 2014

- 1. Portant sur l'intention de réaliser une étude au sujet du projet de fusion des communes de La Chaux, Cossonay et Dizy.
- 2. Concernant un nouveau règlement communal sur la distribution de l'eau.
- 3. Concernant la réalisation de sondages dans le cadre d'une étude géotechnique pour le projet de construction d'un nouveau vortex et d'une galerie.
- 4. Comptes 2013.
- 5. Rapport de la Municipalité au Conseil communal sur sa gestion pendant l'année 2013.
- 6. Concernant un nouveau règlement du Conseil communal.
- 7. Concernant un nouveau règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux.
- 8. Concernant la réalisation d'un bassin de rétention des eaux à Allens.
- 9. Concernant la réalisation d'une nouvelle zone d'arrêt pour les bus au Pré aux Moines.
- 10. Concernant l'adoption d'un règlement sur la taxe communale spécifique dur l'énergie électrique.
- 11. Concernant un nouveau règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière de police des constructions en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire.
- 12. Concernant l'arrêté d'imposition communal pour l'année 2015.
- 13. Concernant un échange de terrains agricoles pour permettre la création d'un bassin de rétention.
- 14. Relatif au budget 2015 de la bourse communale.
- 15. Concernant le projet de règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux.